

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>			
<b>BUDGET ANNEXE : HOTELLERIE DE PLEIN AIR</b>			
<b>Nombre de Conseillers :</b>		<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
<i>En exercice : 33</i>	<i>sans Madame le Maire</i>	<i>Pour :</i>	<b><u>6-4B</u></b>
<i>Présents : 26</i>	<i>25</i>	<i>Contre :</i>	
<i>Absents : 0</i>	<i>7</i>	<i>Abstentions :</i>	
<i>Procurations : 7</i>			

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation** : 29 mars 2023

**Présents** : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

**Procurations** : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE - Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA - Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.

**Secrétaire de séance** : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Considérant la concordance des comptes de gestion préalablement adopté, et retraçant la comptabilité tenue par le comptable public avec le compte administratif tenu par le Maire,



Madame Frédérique THIENNOT, Maire, ayant quitté la séance ;

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif du budget annexe de l'Hôtellerie de Plein Air, pour l'exercice 2022, arrêté comme suit :

### HOTELLERIE DE PLEIN AIR

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		7.032,10 €		6.594,99 €	-	13.627,09 €
Réalisations de l'exercice	2.342,37 €	50.398,03 €	22.870,03 €	2.342,37 €	25.212,40 €	52.740,40 €
Totaux	2.342,37 €	57.430,13 €	22.870,03 €	8.937,36 €	88 079,06 €	66.367,49 €
Résultat de clôture		55.087,76 €		-13.932,67 €		41.155,09 €

Reste à réaliser dépenses	-
Reste à réaliser recettes	-

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :** Décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022, pour le budget annexe de l'Hôtellerie de Plein Air

**Article 2 :** Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait en l'hôtel de ville, le six avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMBIERS, le 06 avril 2023

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Alain ROCHET



La secrétaire de séance,  
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le 19 AVR. 2023  
ou après notification le